



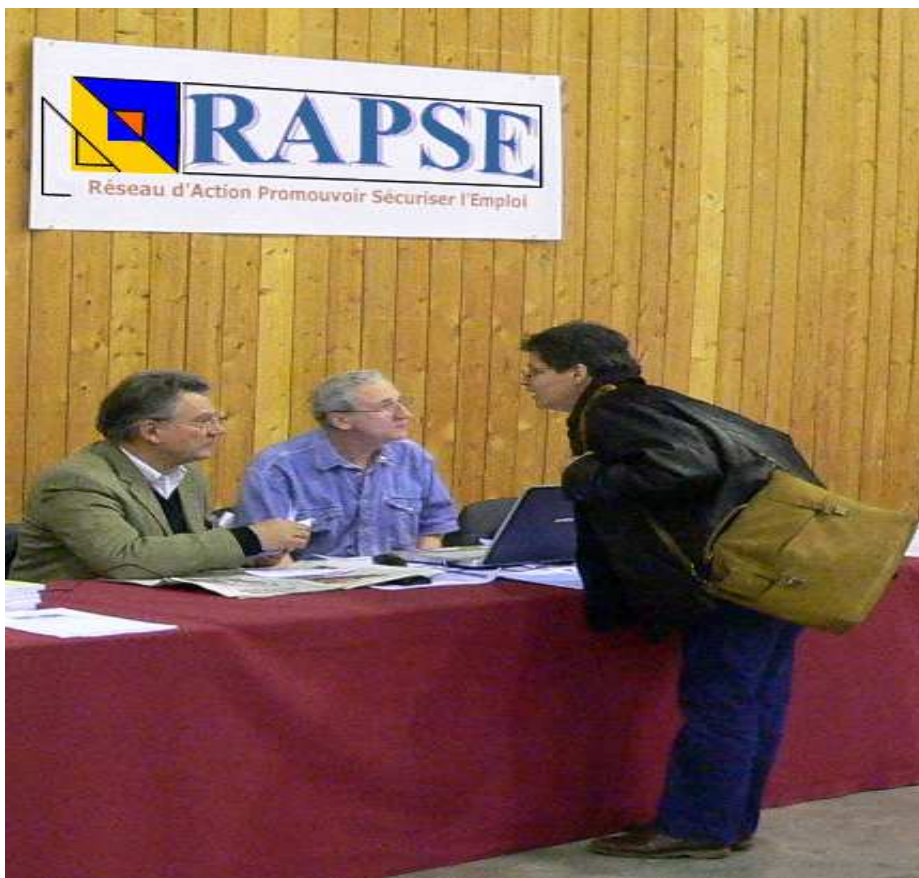
# RAPSE

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

**La Lettre**

**N°27**

**3 juillet 2007**



Pour la première fois depuis sa création les animateurs de la Lettre du RAPSE tiendront un stand sur la Fête de L'Humanité

## 14 - 15 - 16 SEPTEMBRE 2007 LA LETTRE DU RAPSE A LA FETE DE L'HUMANITE

Elle vous sera présentée entre autre sur le stand d'Economie et Politique au village du Livre



## Impôts sur le revenu : quelques données chiffrées

tirées de l'article de A Paker (à lire en lien ci-dessous)

- En 2005 34.419.885 contribuables.
  - 17,8 millions (51,7%) imposables
  - 16,6 millions non imposables,
- plus de 50% disposent de moins 1 400 €/mois
  - 30% moins de 870 €/mois
  - 5% plus de 4 200 €/mois
  - 1,2% plus de 13.800 €/mois.
- Salaires, traitements, pensions et retraites = 86% des revenus déclarés,
- Mais seulement 35% des revenus supérieurs : 13.800 €/mois
- Prélèvements obligatoires (impôts sur revenu + TVA...) :
  - 2002 = 43,1% du PIB
  - 2006 = 44%
- L'impôt sur le revenu
  - En 2002 = 50 milliards d'€
  - En 2006 >56 milliards d'€
- La TVA
  - En 2002 = 107,5 milliards d'€
  - En 2006 >114,5 milliards d'€
- Produit de l'impôt sur les sociétés nov. 2002 / nov. 2006 = +12%
- Taxe d'habitation 2002 / 2005 → + 2 milliards d'€
- Taxe foncière bâties 2002 / 2005 → + 2,7 milliards d'€
- En 2002 : 10% des ménages = 35% du revenu imposable
- En 2006 : 10% des ménages = 38% du revenu imposable
- Taux de prélèvement fiscal revenu > 78.000 €/an
  - 2002 = 24,6%
  - 2005 = 22,5%
- Le revenu moyen 2005/2004 progresse de 2,3% en France,
  - 10,3% : Neuilly
  - 14 % dans Paris 7<sup>e</sup>
  - 1,7 % : Stains
  - 0,4 % : Dugny

<http://rapse.canalblog.com/archives/2007/07/02/5493827.html>

## Sommaire

- ✓ Impôts sur le revenu : quelques données chiffrées ..... page 2
- ✓ Travailler plus pour gagner plus... ??? Suite ..... page 3-4
- ✓ Les aides publiques aux entreprises :  
un levier pour la rentabilité financière  
ou pour l'efficacité sociale ? ..... page 5-6



**Dans la lettre du Rapse N°25 nous avons abordé le projet de Sarkozy sur l'exonération des cotisations sociales et la défiscalisation des heures supplémentaires. Qu'en est-il aujourd'hui ?**

Sylvian Chicote

Membre du Conseil National du PCF

## TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS ???

### Sarkozy a, semble t-il, fait un peu machine arrière

Rappelons nous la déclaration fracassante faite devant 10 millions de téléspectateurs. S'adressant aux chefs d'entreprise il affirmait que les entreprises pratiquant des heures supplémentaires « *ne paieraient pas de charges dessus* ». Ce qui pour un salaire horaire moyen de 12 € représentait une exonération de 6 € par heure pour les employeurs !

Or le plan annoncé maintenant prévoit une ristourne de 0,5 € par heure supplémentaire dans les entreprises de plus de 20 salariés. Dans celles de moins de 20 salariés la ristourne serait de 1,50 € par heure, mais la majoration due aux salariés repasse à 25 % au lieu de 10%, dans ces petites entreprises les heures supplémentaires devraient coûter plus cher qu'avant.

Cela change tout. Sachant que l'immense majorité des heures supplémentaires sont accomplies dans les entreprises de moins de 20 salariés qui sont restées à 39 heures le coût global des heures supplémentaires effectuées ne va donc pas diminuer. Il n'y aura donc pas, du fait de ce plan, d'incitation nouvelle à l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires.

Les salariés restés à 39 heures devraient gagner 400 € par an au niveau du Smic, plus la défiscalisation pour ceux qui sont imposables ( 600 € pour un salarié à 12 € de l'heure). Une sorte de prime pour l'emploi, versée au salarié qui fait des heures supplémentaires, payée par tous les contribuables au lieu d'une augmentation de salaire. Autrement dit une partie des heures supplémentaires sont payées par les salariés qui n'en font pas. De plus ces 600 € risquent de fondre comme neige au soleil : salaires de base augmentant moins vite que l'inflation et augmentation des taxes.

On est très loin des 2000 € annoncés dans la presse par le ministre. Celui-ci ne semble pas connaître son dossier. Il a tout confondu car il a calculé ce que gagneraient des salariés actuellement à 35 heures et qui feraient chaque semaine 4 heures supplémentaires. Or il y en aura très peu vu la très faible incitation financière pour les employeurs.

**L'objectif initial affiché, travailler plus pour gagner plus en incitant aux heures supplémentaires, est purement abandonné dans la pratique**

### Pourquoi un tel recul ?

A défaut d'explications officielles on en est réduit à des suppositions. Il est certain que le coût du projet initial aurait été faramineux. La facture serait passée à près de 12 milliards rien que pour les heures supplémentaires actuellement pratiquées. Et il n'existait aucune limite budgétaire : une augmentation d'une heure, en moyenne, de la durée hebdomadaire du travail de 17 millions de salariés du secteur privé aurait coûté 8,5 milliards d'euros de plus aux finances publiques. Comme l'incitation financière était très forte, le risque était élevé d'un dérapage incontrôlé de la dette publique. En caricaturant à l'extrême (*mais c'était l'exemple donné par le candidat-vendeur*), c'est-à-dire 4 heures de plus par semaine pour tous les salariés du privé, la facture montait au chiffre incroyable de plus de 44 milliards d'euros.

De plus cette explosion de la dette aurait eu un coût politique et social car les heures supplémentaires se substituant à l'embauche, le taux de chômage aurait augmenté alors que Sarkozy a promis le « plein emploi » pour 2012.

Quoiqu'il en soit les salariés qui ont voté en pensant que leurs heures supplémentaires leur seraient désormais payées, ou qu'ils pourraient en faire davantage, vont pouvoir attendre longtemps.

Le discours de Sarkozy sur la valeur travail n'était qu'une grossière arnaque pour attirer les voix des ouvriers et employés.

Pour respecter les travailleurs, valoriser le travail, contribuer à éradiquer le chômage il faut une politique à l'inverse de celle conduite par la droite.

Il faut d'abord inciter les entreprises à investir pour le développement au lieu de gaspiller en dividendes, intérêts bancaires et placements financiers : on recyclerait les 22 milliards d'euros d'exonérations de cotisations pour la prise en charge publique des intérêts des emprunts des entreprises lorsque ceux ci servent à des investissements utiles créateurs d'emplois.

S'agissant de la durée du travail il faut généraliser les 35 heures avec embauches compensatrices et en réformant la législation :

- ✓ réserver les heures supplémentaires aux pointes d'activités imprévisibles comme le prévoit d'ailleurs un accord interprofessionnel de 1995
- ✓ abroger le forfait jours qui conduit les cadres, agents de maîtrise et une partie des ouvriers et employés, à faire 48 heures, voire 60 heures et plus sans majoration de salaire
- ✓ limiter l'annualisation aux secteurs très saison-

niers comme le tourisme ou l'agriculture

- ✓ réintroduire les pauses de courte durée dans le temps de travail effectif comme cela était le cas avant les lois Aubry
- ✓ augmenter le pouvoir d'achat en portant le SMIC à 1500 € et l'organiser l'augmentation générale des salaires
- ✓ permettre aux femmes de gagner plus en supprimant le temps partiel contraint, avec un plafond par entreprise afin de réserver le temps partiel aux seules personnes qui le souhaitent.

### COMPARATIF PROGRAMME SARKOZY ET PLAN GOUVERNEMENT

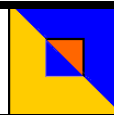
- Sur la base d'un salaire horaire de 12 €
- Charges patronales environ 40 %
- taux de majoration des heures PASSE DE 10 à 25 % pour les quatre premières heures dans les entreprises de 20 salariés et moins

#### COÛT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

	Entreprises de 20 salariés ou moins	Entreprises de plus de 20 salariés
Coût actuel d'une heure normale	12€ + 40% de cotisation patronale = <b>16,80€</b>	12€ + 40% = <b>16,80€</b>
Coût actuel d'une heure supplémentaire	16,80€ + 10% de majoration = <b>18,48€</b>	16,80€ + 25% de majoration = <b>21€</b>
Coût promis par Sarkozy	12€ + 25% de majoration = <b>15€</b> (gain promis = <b>3,48€</b> )	12€ + 25% de majoration = <b>15€</b> (gain promis = <b>6€</b> )
Coût annoncé aujourd'hui	(12€ + 40% + 25%) - 1,50€ = <b>19,50€</b> (surcoût + <b>1,02€</b> )	(12€ + 40% + 25%) - 0,5€ = <b>20,50€</b> (gain réel <b>0,50€</b> )

#### COÛT POUR LES FINANCES PUBLIQUES

	projet Sarkozy	plan gouvernement
Exonération salarié	(12€ + 25% de majoration) x 21% = <b>3,15€</b>	(12€ + 25% de majoration) x 21% = <b>3,15€</b>
Défiscalisation (taux imposition 10%)	(12€ + 25%) x 10% = <b>1,55€</b>	(12€ + 25%) x 10% = <b>1,55€</b>
Exonération patronale	(12€ + 25% de majoration) x 40% = <b>6€</b>	<b>1,30€</b>
Total par heure	<b>10,70€</b>	<b>5,90€</b>
Pour 1,1 milliards d'heures supplémentaires actuelles (estimations basse)	10,70€ X 1,1 = <b>11,77 Mds €</b>	5,90€ x 1,1 = <b>6,49 Mds €</b>
Coût pour 1 h de plus en moyenne par semaine pour tous	11,77 Mds€ + (10,70€ x 47 semaines x 17 millions de salariés) = <b>20,31 Mds €</b>	6,49 Mds€ + (5,90€ x 47 x 17 millions) = <b>11,20 Mds €</b>
Coût pour 4 heures de plus	11,77 Mds€ + (10,70€ x 47 semaines x 17 millions de salariés x 4) = <b>45,96 Mds€</b>	6,49 Mds€ + (5,90€ x 47 x 17 millions x 4) = <b>25,34 Mds €</b>



Alain Morin

## Les aides publiques aux entreprises : un levier pour la rentabilité financière ou pour l'efficacité sociale ?

Deux études importantes ont été réalisées sur l'utilisation des aides publiques aux entreprises. L'une a été réalisée par les inspections générales des finances, des affaires sociales, de l'administration en janvier 2007, l'autre, plus ancienne, a été publiée par le Commissariat général du plan. Nous publions, dans ce numéro une synthèse commentée de cette dernière. Nous reviendrons dans une prochaine lettre sur ces études.

Le rapport du Commissariat au plan intitulé *"les aides publiques aux entreprises : une gouvernance, une stratégie"* sous la direction de Jean Louis Levet est fortement traversé par les débats ouverts par la mise en oeuvre de la loi sur le contrôle des fonds publics attribués aux entreprises, loi d'initiative communiste que la droite s'empresse d'abroger. Ces débats sont revisités dans le rapport à partir des 2 thèmes :

- la « gouvernance » des aides,
- la stratégie de l'État dans leur mise en oeuvre.

### Les aides publiques : quel gouvernance ?

Le diagnostic de la « gouvernance » des aides publiques aux entreprises, c'est-à-dire de leur maîtrise (recensement, contrôle, évaluations) est accablant : *"il n'existe aucun recensement public et exhaustif des types d'aides et des montants alloués par les collectivités publiques... un système d'aides peu lisibles, proliférant, incontrôlé dont l'impact réel sur l'économie est difficilement évaluable..."* (page 109).

Le rapport distingue trois raisons :

#### 1 – l'enjeu de la définition et donc de son champ des aides .

"La notion d'aides publiques n'a pas fait l'objet d'une définition collectivement acceptée et mise en pratique par les différents acteurs concernés" (page 110)

**Cette question fut au centre des premières réunions de la CNAPE<sup>1</sup> où un clivage s'est instauré entre l'approche libérale du commissaire au plan Charpin, soutenu par L. Fabius consis-**

**tant à réduire les "aides d'État" à contrôler et à évaluer par la Commission à celles pouvant modifier les conditions de la concurrence et l'approche visant une efficacité sociale pour l'emploi, la formation et l'équilibre des territoires de tous les fonds publics attribués aux entreprises défendue par le député communiste Daniel Paul, la CGT auxquels s'étaient ralliés de nombreux responsables syndicaux, mais aussi certaines personnalités dites qualifiées.**

Le rapport du plan, bien évidemment, tente de justifier la démarche de son ex commissaire : *« De façon générale, les aides versées aux entreprises en France sont soumises à la règle européenne de la concurrence »* (p 23). Mais souligne qu'il peut y avoir d'autres légitimités et une autre approche : *« D'autres principes, également de valeur constitutionnelle (droit à l'emploi, au développement, etc....) fondent en droit interne le principe d'octroi des aides publiques »* (p 23) et de préciser: *« Outre le respect du cadre communautaire, les aides doivent aussi se conformer aux règles de droit interne »* (p23).

**Outre la légitimité juridique que cela donne aux salariés et aux élus pour demander des comptes sur l'utilisation des fonds publics aux entreprises, cela souligne l'enjeu du débat sur la constitution européenne, qui veut graver dans le marbre le principe de la concurrence.**

#### 2 – Simplifier les procédures et coordonner les acteurs

*« ..., pour chaque système d'aide, la multiplication des critères d'éligibilité, de seuils d'aides, de nature et de taille de l'entreprise candidate, de zone territoriale...contribuent à rendre le dispositif fortement opaque »* (p113) et le rapport dénonce aussi la déresponsabilisation de l'État qui *« au nom d'une autonomie des structures de gestion »* (p114) empêche toute coordination.

**Un laisser-faire de l'État qui, avec le manque de pouvoirs des salariés et des élus de terrain, conduit à mettre sous la pression directe des grands groupes dominants les collectivités et organismes distributeurs d'aides publiques.**

**3- le besoin d'outils d'analyse et de décision**

Enfin, le rapport souligne le manque d'outils d'analyse et de décision. Il reconnaît que « *la création en 2000 des commissions régionales d'aides publiques aux entreprises* » (CRAPE) a pu être interprétée par un grand nombre d'acteurs économiques locaux comme une utile remise en ordre des dispositifs publics de gestion et d'évaluation » (p 116)

**Cela confirme l'exigence de rétablir cette loi reconnue pour son utilité**

**Une stratégie au service de quel objectif ?**

L'autre volet du rapport s'interroge sur le rôle stratégique des aides publiques. Il y souligne leur impact sur les gestions des entreprises.

Le rapport estime que les dispositifs de l'aide doivent être en cohérence avec la diversité des stratégies des entreprises à promouvoir. Il distingue deux grandes options: « *celles de la productivité et de la flexibilité, celle de l'apprentissage et de l'innovation. Suivant les options retenues, la nature des aides n'est pas identique* ». Mais, si ces propositions du rapport, soulignent le rôle stratégique des aides publiques dans l'orientation des gestions des entreprises, elles sous-estiment les risques d'incohérence qu'elles pourraient favoriser. En effet, ces deux options sont en réalité opposées. Sous la pression des marchés financiers

c'est la stratégie de la baisse des coûts salariaux qui domine et contamine aussi la gestion des entreprises qui cherchent à utiliser les nouvelles technologies et à développer les capacités humaines.

Au contraire, les aides doivent favoriser l'efficacité sociale et faire reculer les gestions dominées par la rentabilité financière. Modulées en fonction des efforts pour l'emploi, comme les bonifications sélectives de crédit, elles inciteraient à une gestion tout autre que les exonérations qui ne visent que la baisse du coût salarial.

Des majorités d'idées peuvent se construire sur l'exigence de contrôle et d'évaluation citoyenne de l'efficacité des Fonds publics aux entreprises, voire de contre-propositions d'aides comme le montre la pétition des 5 Unions régionales CGT - FO - CFE CGC – UNSA - FSU d'Île-de-France qui reprend les propositions de contrôle des fonds publics et de création d'un Fonds régional pour l'emploi.

**En conclusion**, le rapport confirme le rôle stratégique des aides publiques pour orienter les gestions des entreprises. Ce qui souligne l'enjeu du contenu de ces aides aujourd'hui : un levier pour la fuite en avant des gestionnaires au service de la rentabilité financière ou pour développer les capacités humaines, les coopérations et la responsabilité et l'efficacité sociale des entreprises

1. Loi du 8 janvier 2001, abrogée par la droite le 28 décembre 2002



**C**omprendre pour mieux les combattre les projets de lois s'attaquant au code du travail : heures supplémentaires, droit de grève, flexicurité, etc...

Décortiquer les stratégies patronales qui se traduisent par délocalisations, plans de suppressions d'emplois, etc...

Les besoins de débats montent fortement autour de ces questions.

- ✓ Si dans le cadre de ces besoins et des sujets abordés par La Lettre du Rapse, vous souhaitez l'appui d'un intervenant,
- ✓ Si vous voulez que votre expérience de luttes sur ces questions soit partagée par tous,
- ✓ Si vous souhaitez que des sujets particuliers soient traités dans la lettre

[lettrerapse@rapse.org](mailto:lettrerapse@rapse.org)